

Extrait du document de travail

Planification de la main-d'œuvre dans le secteur de la réadaptation

par

Charles Madet

Direction de l'analyse et du soutien informationnel

Octobre 2009

Document de travail

Planification de la main-d'œuvre – Réadaptation

Table des matières

PARTIE I

1. Introduction.....	4
2. Hypothèses retenues.....	4
3. Faits saillants.....	5
4. Synthèse des constats et recommandations.....	6
5. Tableau synthèse de la situation de main-d'œuvre dans le secteur de la réadaptation.....	9
6. Tableau des effectifs par région et ratio technicien par professionnel.....	10

PARTIE II – Planification de la main-d'œuvre

1. Audiologistes	12
2. Ergothérapeutes.....	18
3. Orthophonistes	27
4. Physiothérapeutes	36
5. Thérapeutes en réadaptation physique.....	45
6. Techniciens ou techniciennes en éducation spécialisée.....	52
7. Spécialistes en orientation et mobilité et spécialistes en réadaptation en déficience visuelle.....	62
8. Techniciens ou techniciennes en orthèses-prothèses.....	68
PLAN D'ACTION.....	73

ANNEXE

1. Introduction

Ce document présente la mise à jour du rapport de planification de la main-d'œuvre dans le secteur de la réadaptation réalisé en octobre 2008. Ce rapport s'inscrit dans le cadre des travaux de la Direction générale du personnel réseau et ministériel du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) du Québec.

Le rapport présente l'évolution et la composition des effectifs au cours des cinq dernières années, l'évolution des heures travaillées, le taux de départs et la mise à jour des projections pour les 15 prochaines années.

2. Hypothèses retenues

Facteur d'évolution des besoins : maintenu à 3% comme en 2002 et en fonction de l'évolution annuelle moyenne des effectifs. Chez les techniciens en éducation spécialisée, il est maintenu à 1,6% comme en 2002.

Besoins initiaux de main-d'œuvre au 31 mars 2009 dans le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS): l'enquête des postes vacants¹ est le seul moyen pour estimer les besoins initiaux de main-d'œuvre du RSSS dans le secteur de la réadaptation, étant donné que les heures travaillées en temps supplémentaire sont peu significatives. Les cinq titres d'emploi suivants ont fait l'objet d'une enquête des postes vacants pour les titres d'emploi considérés les plus vulnérables dans le réseau en juin 2009.

- ✓ En audiologie, 16 postes vacants dans le réseau de la santé et des services sociaux soit l'équivalent de 9,1% de l'effectif au 31 mars 2008 du RSSS.
- ✓ En ergothérapie, on recense 128 postes vacants dans le réseau de la santé et des services sociaux soit l'équivalent de 4,3% de l'effectif au 31 mars 2008 du RSSS.
- ✓ En orthophonie, on recense 54 postes vacants dans le réseau de la santé et des services sociaux soit l'équivalent de 6,2% de l'effectif au 31 mars 2008 du RSSS.
- ✓ En physiothérapie, on recense 65 postes vacants dans le réseau de la santé et des services sociaux soit l'équivalent de 3,1% de l'effectif au 31 mars 2008 du RSSS.
- ✓ Chez les techniciens ou techniciennes en éducation spécialisée, on recense 177 postes vacants dans le réseau de la santé et des services sociaux soit l'équivalent de 1,7% de l'effectif au 31 mars 2008 du RSSS.
- ✓ Les thérapeutes en réadaptation physique, les techniciens en orthèses-prothèses, les spécialistes en orientation et mobilité et les spécialistes en réadaptation en déficience visuelle n'ont pas fait l'objet de l'enquête des postes vacants de juin 2009, puisqu'ils n'ont pas été identifiés parmi les titres d'emploi les plus vulnérables. À cet effet, on maintient l'hypothèse qu'il n'y a aucun poste vacant dans le réseau pour ces 4 titres d'emploi.

La projection des besoins de main-d'œuvre est effectuée avec les données des ordres professionnels, mais selon la répartition observée par statut et par sexe dans les données du MSSS². Par ailleurs, la projection pour les techniciens ou techniciennes en éducation spécialisée, les spécialistes en orientation et mobilité, les spécialistes en réadaptation en déficience visuelle et les techniciens ou techniciennes en orthèses-prothèses est effectuée avec les effectifs en emploi dans le réseau de la santé et des services sociaux.

¹ On entend par postes vacants, les postes autorisés au budget mais non comblés pendant une période d'au moins 90 jours.

² Dans les projections passées, le MSSS utilisait comme base de référence le nombre d'emplois. Depuis 2003, il est possible d'identifier les personnes en emploi. Les projections ont été faites sur la base des personnes en emploi.

ANNEXE

3. Faits saillants

De manière générale, la proportion des effectifs du réseau de la santé et des services sociaux membres des ordres professionnels est demeurée stable depuis les cinq dernières années, excepté en ergothérapie où la proportion a diminué d'environ 5%. Par ailleurs, mis à part en audiologie, le taux de l'évolution annuelle moyenne des effectifs de chacun des ordres professionnels est plus élevé que celui du réseau de la santé et des services sociaux.

Les professionnels évoluant dans le secteur de la réadaptation représentent un effectif assez jeune, l'âge moyen du groupe est de 37 ans. L'âge moyen chez les physiothérapeutes est de 40 ans. Les spécialistes en orientation et mobilité et les spécialistes en réadaptation en déficience visuelle représentent le groupe le plus âgé dans le secteur, l'âge moyen étant de 46 ans. Par ailleurs, plus de la moitié des personnes âgées de moins de 30 ans dans le secteur de la réadaptation ont un statut occasionnel.

Les femmes représentent en moyenne plus de 95% des effectifs. Parmi elles, environ 60% sont âgées entre 25 et 39 ans. Le taux de l'évolution annuelle moyenne des heures utilisées en congés parentaux dans ce secteur dépasse largement celui de l'ensemble des professionnels de la santé et des services sociaux du réseau.

Les spécialistes en orientation et mobilité et les spécialistes en réadaptation en déficience visuelle représentent l'un des groupes professionnels du réseau où il y a une forte proportion de personnes à statut temps complet régulier, la proportion est de l'ordre de 90%. Ensuite, les audiologistes représentent le groupe dont près de 2/3 des effectifs ont un statut temps complet régulier et 15% ont un statut occasionnel. Tandis que, pour le reste du groupe dans ce secteur, un quart des effectifs ont un statut occasionnel et 55% ont un statut temps complet régulier.

Compte tenu de l'évolution annuelle moyenne des effectifs par région et par professions, on constate que dans l'ensemble, l'évolution annuelle moyenne des effectifs de la région de Montréal est toujours inférieure à celle de la moyenne provinciale. Par ailleurs, la région de la Montérégie est considérée comme étant la région où l'évolution annuelle moyenne des effectifs dépasse toujours celle de la moyenne provinciale. Elle est suivie dans l'ordre suivant par l'Abitibi-Témiscamingue, la région des Chaudières-Appalaches et de Lanaudière.

ANNEXE

4. SYNTHÈSE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Chez les audiologistes,

- ✓ Déséquilibre actuel entre l'offre et la demande de main-d'œuvre. L'équilibre de la main-d'œuvre est envisagé d'ici 5 ans. Par ailleurs, les heures utilisées en congés parentaux dans le réseau représentent l'équivalent de 12 audiologistes à temps complet régulier. À cet effet, la situation de main-d'œuvre dans ce groupe devra être suivie de près afin de s'assurer d'un nombre suffisant de diplômés pour répondre aux besoins de main-d'œuvre en particulier pour les congés long terme de maternité.

Chez les ergothérapeutes,

- Déséquilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre. Il y a un écart négatif actuellement de 147 ergothérapeutes. En 2014-2015, l'écart sera de 143.
- Les ergothérapeutes à temps partiel occasionnel représentent 25% de l'effectif dans le réseau de la santé et des services sociaux. Les heures moyennes travaillées par les ergothérapeutes à temps partiel occasionnel représentent 87,4% de celles des ergothérapeutes évoluant à temps complet régulier. L'octroi de plus de postes permanents à temps complet permettrait d'améliorer la rétention de ce personnel et représenterait une augmentation de disponibilité d'heures travaillées de 106 987 heures soit l'équivalent de 91 ergothérapeutes à temps complet régulier.
- Les ergothérapeutes représentent l'un des groupes parmi les professionnels de la santé dans le réseau qui utilisent le plus les congés parentaux. Les heures utilisées en congés parentaux représentent l'équivalent de 299 ergothérapeutes à temps complet régulier. Par conséquent, le réseau doit disposer d'une main-d'œuvre suffisante pour répondre aussi aux besoins de remplacement dus aux congés long terme de maternité.
- L'augmentation progressive du nombre d'admissions et la dispensation du programme dans les Universités de Sherbrooke et de Trois-Rivières viendront influencer le nombre de places de stages requises pour la formation des ergothérapeutes. Ainsi, on devra s'assurer d'un nombre suffisant de places de stages dans le cadre de la formation de ces professionnels.
- Compte tenu de la situation de pénurie dans ce groupe et de la hausse des inscriptions à envisager dans les programmes de formation pour atteindre l'équilibre, la révision de l'organisation du travail visant notamment à favoriser la participation de personnel non ergothérapeute à la prestation des services d'ergothérapie, s'avère donc incontournable.
- ✓ En 2010-2011 et en 2011-2012, le nombre de diplômés disponibles sera peu élevé. Des plans de contingence devront être élaborés pour s'assurer de la dispensation des services à la population.

Chez les orthophonistes,

- ✓ Déséquilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre. Il y a un écart négatif actuellement de 159 orthophonistes En 2014-2015, l'écart sera de 113.
- ✓ Compte tenu de la situation de pénurie dans ce groupe et de la hausse des inscriptions à envisager dans les programmes pour combler les écarts cumulatifs de main-d'œuvre, la révision de l'organisation du travail devra être favorisée en vue de permettre un recours plus important du personnel non professionnel dans la prestation des services, notamment des techniciens en éducation spécialisée dont le programme du diplôme d'études collégiales (DEC) a été révisé.
- ✓ Les orthophonistes à temps partiel occasionnel représentent 21,2% de l'effectif dans le réseau de la santé et des services sociaux. Les heures moyennes travaillées par les orthophonistes à temps partiel

ANNEXE

occasionnel représentent 83,2% de celles des orthophonistes évoluant à temps complet régulier. L'octroi de plus de postes permanents permettrait d'améliorer la rétention de ce personnel et représenterait un potentiel d'augmentation de disponibilité d'heures travaillées de 35 987 heures soit l'équivalent de 31 orthophonistes à temps complet régulier.

Chez les physiothérapeutes,

- Déséquilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre. Il y a un écart négatif actuellement de 165 physiothérapeutes. En 2014-2015, l'écart sera de 376.
- La situation des jeunes dans ce groupe est jugée précaire puisque la moitié de leur effectif a un statut occasionnel. Par ailleurs, les heures moyennes travaillées par les physiothérapeutes à temps partiel occasionnel représentent 74,6% de celles des physiothérapeutes évoluant à temps complet régulier. L'octroi de plus de postes permanents permettrait d'améliorer la rétention de ce personnel et représenterait un potentiel d'augmentation de disponibilité d'heures travaillées de 157 806 heures soit l'équivalent de 123 physiothérapeutes à temps complet régulier.
- Compte tenu de la situation de pénurie dans ce groupe et de la hausse des inscriptions à envisager dans les programmes de formation pour atteindre l'équilibre, la révision de l'organisation du travail devra être favorisée afin d'optimiser notamment l'utilisation des thérapeutes en réadaptation physique.
- L'augmentation progressive du nombre d'admissions et la dispensation du programme à l'université de Sherbrooke viendront influencer le nombre de stages prévus dans la formation des physiothérapeutes. Ainsi, on devra s'assurer d'un nombre suffisant de places de stages dans le cadre de la formation de ces professionnels.
- En 2010-2011, le nombre de diplômés disponibles prévus est très peu élevé. Des plans de contingence devront être élaborés pour s'assurer de la dispensation des services à la population.

Chez les thérapeutes en réadaptation physique,

- L'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre pourra se maintenir pendant plusieurs années. Cependant, la situation des jeunes dans ce groupe est jugée précaire puisque près de 2/3 de leur effectif ont un statut occasionnel. Par ailleurs, les heures moyennes travaillées par les thérapeutes en réadaptation physique (TRP) à temps partiel occasionnel représentent 74,7% de celles des TRP évoluant à temps complet régulier. L'octroi de plus de postes permanents faciliterait la stabilisation des équipes de travail, la rétention de ce personnel et représenterait un potentiel d'augmentation de disponibilité d'heures travaillées de 101 911 heures soit l'équivalent de 80 TRP à temps complet régulier.

Chez les techniciens ou techniciennes en éducation spécialisée,

- ✓ Aucun écart entre l'offre et la demande de main-d'œuvre. Cependant, la situation des jeunes dans ce groupe est jugée précaire puisque 60% de leur effectif ont un statut occasionnel. Par ailleurs, 36% des techniciens ou techniciennes en éducation spécialisée (TES) ont un statut occasionnel et la proportion de leurs heures moyennes totales travaillées représentent 72,2% de celles des TES évoluant à temps complet régulier. L'octroi de plus de postes permanents faciliterait la stabilisation des équipes de travail, la rétention de ce personnel et représenterait un potentiel d'augmentation de disponibilité d'heures travaillées de 1 441 109 heures soit l'équivalent de 1 070 TES à temps complet régulier.

Chez les spécialistes en orientation et mobilité et les spécialistes en réadaptation en déficience visuelle,

- ✓ D'ici 10 ans, un écart cumulatif négatif est évalué à 35 spécialistes en orientation et mobilité et à 26 spécialistes en réadaptation en déficience visuelle. Déséquilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre chez les spécialistes en orientation et mobilité et d'ici 2013 un déséquilibre est prévu chez les spécialistes en réadaptation en déficience visuelle.

ANNEXE

-
- ✓ L'hypothèse retenue en 2002 de former en alternance 6 spécialistes en orientation et mobilité et 6 spécialistes en réadaptation en déficience visuelle tous les deux ans ne permettait pas de répondre aux besoins de main-d'œuvre. La cible est de recruter en moyenne par année 6 spécialistes en orientation et mobilité et 9 spécialistes en réadaptation et en déficience visuelle pour combler les besoins du réseau.

Chez les techniciens ou techniciennes en orthèses-prothèses,

- ✓ Aucun écart prévu entre l'offre et la demande de main-d'œuvre. Cette situation d'équilibre pourrait se maintenir durant les prochaines années compte tenu de l'augmentation du nombre des diplômés.

Document de travail

ANNEXE

Tableau synthèse de la situation de main-d'œuvre dans le secteur de la réadaptation

Titres d'emploi	Évolution des effectifs	Données du RSSS au 31 mars 2008				Offre et demande de main-d'œuvre	Commentaires
		Effectifs	% de femmes de moins de 35 ans	% TPO	Départs moins de 30 ans		
Audiologistes	9,1%	292	47%	15,0%	2	Déséquilibre	Équilibre prévu d'ici 5 ans
Ergothérapeutes	4,9%	3 789	60%	24,0%	60	Déséquilibre	Hausser les admissions de 125 en 2010 en vue d'atteindre l'équilibre en 2015-2016 est irréaliste
Orthophonistes	5,5%	1 584	60%	21,0%	22	Déséquilibre	Hausser les admissions de 160 en 2010 en vue d'atteindre l'équilibre en 2012-2013 est irréaliste
Physiothérapeutes	2,7%	4 148	46%	23,0%	31	Déséquilibre important	Hausser les admissions de 470 en 2010 en vue d'atteindre l'équilibre en 2015-2016 est irréaliste
Spécialistes en orientation et mobilité	(¹)	55*	33%	8,8%	0	Déséquilibre	Former 6 spécialistes en moyenne par année au lieu de 6 aux deux ans
Spécialistes en réadaptation en déficience visuelle	(¹)	84*	33%	14,3%	1	Équilibre précaire	Former 9 spécialistes en moyenne par année
Thérapeutes en réadaptation physique	5,8%	2 178	54%	30,1%	35	Équilibre	Précarité d'emploi chez les jeunes
Techniciens en éducation spécialisée	0,2%**	10 571*	58%	36,0%	352	Équilibre	Chez les jeunes : précarité d'emploi et taux de rétention très faible
Techniciens en orthèses-prothèses	11,0%**	147*	66,4%	22,1%	3	Équilibre	Aucun écart de main-d'œuvre prévu

* Représente les effectifs du RSSS au 31 mars 2008. Sinon, ce sont ceux des ordres professionnels.

** Représente l'évolution annuelle moyenne des effectifs du RSSS de 2003-2004 à 2007-2008. Sinon, c'est celle des effectifs des ordres professionnels.

(¹) Depuis 2006-2007, il existe deux titres d'emploi pour ces deux groupes de professionnels dans la banque de données du MSSS, ce qui permet d'estimer séparément les effectifs. Entre 2003-2004 et 2005-2006, il n'existait qu'un titre d'emploi.